



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 9 mai 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 2.1) Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.4), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 7.4), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 2.1), M. Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du 2.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.1), M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 7.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 2.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 2.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI (à partir du 2.1), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au 2.2), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 2.1) Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 4.2), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Chauvenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD jusqu'au 0.1 et présente à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (jusqu'au 9.4) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean Piquard La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET à partir du 2.1) Mamiroille : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 2.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 2.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 2.1 et présent à partir du 1.1.1).

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : M. André BAVEREL Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : JM. ROTH, H. AKODAD, P. BONTEMPS, E. DUMONT, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.2), A. GHEZALI, J.F. GIRARD, N. GUILLEMET, L. HAKKAR, S. JEANNIN, A. MENETRIER (à partir du 2.1), J. PANIER, B. RONZI, M. ROPERS (à partir du 2.1), J. ROSSELOT, J.C. ROY (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER, N. WEINMAN (à partir du 2.1), Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 2.1), A. KOELLER (à partir du 2.1), B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 2.1), R. REYLE (à partir du 9.3), C. BOTTERON (à partir du 5.1), A. BAVEREL, M. MILLET (à partir du 9.5), B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR (jusqu'au 0.1), P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, C. BOILLEY, B. MOYSE.

Mandataires : JP. BASSELIN, C. MICHEL, J.J. DEMONET, D. POISSENOT, Y.M. DAHOUÏ (à partir du 2.1), J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT, J.Y. PRALON, N. MOUNTASSIR, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, B. FALCINELLA, C. LIME (à partir du 2.1), J. SCHIRRER, M. LOYAT, C. GELIN (à partir du 2.1), J.M. GIRERD, J. MARIOT (à partir du 1.1.1), J.L. FOUSSERET, F. MONNEUR (à partir du 2.1), B. CYPRIANI (à partir du 2.1), P. CHANEY (à partir du 2.1), R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 2.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 9.3), D. GALLET (à partir du 5.1), B. ANDREOSSO, P. CONTOZ (à partir du 9.5), B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY (jusqu'au 0.1), B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, G. BAULIEU, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2012/001732

Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat entre les conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2012

**CRR - Partenariat entre les conservatoires
du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération,
de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole
pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante
du diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2012**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Actions pédagogiques » Budget annexe CRR	Montant prévu au BP 2012 : 94 700 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 14 034 € TTC (soit 6 858 € TTC pour la CAGB)

Résumé :

Dans le cadre de son rayonnement régional et de son rôle de tête de réseau des conservatoires de la Région Franche-Comté, le conservatoire organisera en 2012 le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) en partenariat avec les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole.

Le DEM se déroulera à la Saline royale d'Arc-et-Senans en mai 2012. Les frais d'un montant total de 14 034 € TTC sont répartis entre les 4 Conservatoires participant au prorata du nombre d'élèves présentés (soit 6 858 € TTC pour le conservatoire du Grand Besançon).

A travers son projet d'établissement 2011-2016, validé par le Conseil de Communauté du 31 mars 2011, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) ambitionne de jouer davantage un rôle de centre de ressources et de tête de réseau vis-à-vis des conservatoires de la Région Franche-Comté. Sa contribution à la mise en place progressive d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) de portée régionale participe à cette fonction de mise en réseau des établissements.

De plus, un des attendus du Ministère de la Culture et de la Communication par rapport à la délivrance du label « CRR » porte sur la mise en place et la formalisation de partenariats par le CRR. L'action proposée dans ce présent rapport satisfait donc à ces deux objectifs. Elle concerne en effet la mise en place d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon et les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole.

Ce partenariat porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) en commun, ainsi que sa formalisation par le biais d'une convention. Le DEM est un diplôme d'établissement venant sanctionner la fin du 3^{ème} cycle spécialisé (encore appelé pré-professionnel) pour les élèves suivant ce cursus dans les Conservatoires. Cette délivrance commune a pour objectif de renforcer la reconnaissance du DEM délivré par les Conservatoires de Franche-Comté.

Le CRR du Grand Besançon est l'organisateur de la session d'examen pour le compte de l'ensemble des Conservatoires. Celle-ci se déroulera à la Saline royale d'Arc-et-Senans en mai 2012. Les frais d'un montant total de 14 034 € TTC sont répartis entre les quatre Conservatoires participant au prorata du nombre d'élèves présentés (soit 6 858 € TTC pour le conservatoire du Grand Besançon).

I. Contenu du partenariat

Les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du DEM.

Ce diplôme délivré par les Conservatoires valide la fin du 3^{ème} cycle spécialisé (pré-professionnel). Il devrait à l'avenir être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), qui permettra d'unifier le niveau de ce diplôme au niveau national.

Les Conservatoires de la Région Franche-Comté ont donc fait le choix de commencer à s'inscrire dans cette perspective en validant l'Unité de Valeur (UV) dominante de ce diplôme conjointement.

Cette validation commune permet de donner plus de poids au DEM délivré par les différents établissements partenaires et lui confère ainsi une meilleure reconnaissance à l'échelle nationale.

II. Modalités du partenariat

Il a été convenu que le CRR du Grand Besançon soit « l'organisateur » de l'UV dominante du DEM 2011-2012 du point de vue administratif et technique.

Les épreuves seront organisées en un lieu unique afin de garantir à chaque étudiant une parfaite équité. Elles se dérouleront ainsi du 21 au 24 mai 2012 à la Saline Royale d'Arc-et-Senans (Doubs).

Les épreuves concerneront 45 élèves.

Le budget prévisionnel de cette opération se monte à 14 034 € TTC, soit un coût par élève arrondi à 312 € TTC.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant TTC
Location de salles	6 934 €
Location d'instrument (piano) + accord supplémentaire	900 €
Frais d'hébergement (nuits + petit déjeuner)	600 €
Frais de restauration	800 €
Frais de transport	1 700 €
Vacations	2 500 €
Frais centre d'examen	400 €
Frais réception du Mardi 24 mai	200 €
TOTAL	14 034 €

Le financement sera assuré par chaque collectivité territoriale engagée au titre du Conservatoire dont elle a la charge. La participation financière est calculée au prorata des frais de fonctionnement engagés et du nombre d'élèves sélectionnés pour chaque établissement.

Le CRR éditera un titre de recettes à l'intention des 3 autres partenaires.

Plan de financement

Recettes	Montant
Ville de Belfort (8 élèves)	2 496 €
Ville de Dole (2 élèves)	624 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (13 élèves)	4056 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (22 élèves)	6 858 €
TOTAL	14 034 €

Une convention est proposée pour formaliser ce partenariat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre les quatre conservatoires portant sur l'organisation 2012 de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 16 MAI 2012

**Convention fixant les modalités d'organisation
de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales
(DEM) 2012**

**en partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,
de Pays de Montbéliard Agglomération,
de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 9 mai 2012,
Au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
Désigné sous le terme « l'Organisateur »,

Et :

Le Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par Monsieur Pierre MOSCOVICI, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du,
Au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Et :

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine, représentée par Monsieur Etienne BUTZBACH, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du,
Au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Et :

La Ville de Dole, représentée par Monsieur Jean-Claude WAMBST, agissant en sa qualité de Maire et conformément à la délibération du Conseil Municipal du,
Au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Préambule :

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est un diplôme musical complet, délivré en fin de 3^{ème} cycle spécialisé (encore appelé pré-professionnel) par chaque Conservatoire à Rayonnement Régional ou Départemental.

Suite à la loi du 13 août 2004 relative à la liberté et aux responsabilités locales et au décret du 16 juin 2005 portant notamment sur la création des DNOP de musique, de danse et d'art dramatique, le DEM devrait évoluer et être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP). Cependant ce processus n'est pas encore mis en œuvre.

Dans cette optique, en Franche-Comté, dès 2003, un certain nombre de Conservatoires ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du DEM afin de lui donner plus de poids et une meilleure reconnaissance au niveau national.

Ce travail en réseau porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante qui constitue le socle du DEM.

Toutes les disciplines instrumentales sont concernées, à l'exception de l'orgue, des percussions et des musiques anciennes, en raison des contraintes techniques liées à ces instruments.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

En accord avec le Ministère de la Culture (représenté par la DRAC de Franche-Comté) et afin de se rapprocher des conditions du futur Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP) et de garantir une parfaite équité pour les candidats, le Conseil Pédagogique Régional, constitué des différents conseils pédagogiques des établissements susvisés, a proposé que les épreuves du DEM 2012 soient centralisées en un lieu unique.

Article 2 - Organisation des épreuves

Les épreuves du DEM 2012 se dérouleront du 21 au 24 mai 2012 à la Saline Royale d'Arc-et-Senans (Doubs). La journée du 20 mai sera réservée aux répétitions.

La liste des 45 candidats a été arrêtée le 24 février 2012 par les directions des 4 Conservatoires.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon, assurera l'organisation administrative et technique de l'ensemble des épreuves.

Article 3 - Budget Prévisionnel - Dispositions financières

Le budget prévisionnel de cette opération se monte à 14 034 €, soit un coût par élève arrondi à 312 €.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant TTC
Location de salles	6 934 €
Location d'instrument (piano) + accord supplémentaire	900 €
Frais d'hébergement (nuits + petit déjeuner)	600 €
Frais de restauration	800 €
Frais de transport	1 700 €
Vacations	2 500 €
Frais centre d'examen	400 €
Frais réception du Mardi 24 mai	200 €
TOTAL	14 034 €

Le financement sera assuré par chaque collectivité territoriale engagée au titre du Conservatoire dont elle a la charge. La participation financière est calculée au prorata des frais de fonctionnement engagés et du nombre d'élèves sélectionnés pour chaque établissement.

Le CRR éditera un titre de recettes à l'intention des trois autres partenaires.

Plan de financement

Recettes	Montant
Ville de Belfort (8 élèves)	2 496 €
Ville de Dole (2 élèves)	624 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (13 élèves)	4056 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (22 élèves)	6 858 €
TOTAL	14 034 €

Délibération du Conseil de Communauté du mercredi 9 mai 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

617

Article 4 - Assurances

Les collectivités territoriales représentant les établissements précités, déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2012 et ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement.

Article 6 - Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Pour la Communauté d'Agglomération
Belfortaine,
Le Président,

Etienne BUTZBACH

Pour la Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour la Ville de Dole,
Le Maire,

Jean-Claude WAMBST

Pour le Pays de Montbéliard Agglomération,
Le Président,

Pierre MOSCOVICI